



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

E-Mail : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

Permanences le lundi de 10 heures à 12 heures et le mercredi de 9 heures à 10 heures

Permanences des élus le 1er et dernier jeudi du mois

permanence du Maire sur rendez-vous le samedi matin

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le huit avril, dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur ABRAHAM, Maire.

**Etaient présents** : ABRAHAM Christian, DUVAL Gilles, CHOULANT Agnès, SPANNEUT Damien, LEAL Solen, THIBAudeau Alexandrine, LEMETTAIS Florent, LEPILLIER Stéphanie, HUGUET Geoffrey, VANIER Laurent, DOUYERE Serge, JALENQUES Isabelle, DUFRESNE Barbara, ALLEAUME Martial.

**Absents excusés** : SERY Benoît (donne procuration à Mr SPANNEUT Damien)

Formant la majorité des membres en exercice

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14**

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Madame JALENQUES Isabelle a été élue secrétaire

Monsieur le Maire ne prend part au vote

**Objet : Affectation du résultat**

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2020 par Madame DUFRENE,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Part affecté Au 1068	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Soldes des restes à réaliser	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	463 261.56 €	0 €	- 35 565.35 €	3001.90€ 6806.00 €	3 804.10 €	431 500.31 €
Fonct	16 771.79 €		18 796.73 €			35 568.52 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

AC

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. **001 427 696.21 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOLBAL CUMULE AU 31/12/2020	<b>35 568.52 €</b>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002</b> )	<b>35 568.52 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	/

Suffrages exprimés : 14

Abs : dont pouvoirs 1 Pour : 14

Contre : 0

**Objet : Compte administratif et Compte de gestion 2020**

Vu le compte administratif du budget principal de la commune,

Vu le compte de gestion de ce même budget présenté, dûment signé par le comptable public,

Considérant que ce compte de gestion est en tous points conformes au compte administratif précité,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le compte administratif du budget commune pour l'exercice 2020

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit compte de gestion

Après avoir voté les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021,

Monsieur le Maire propose de voter les taux et de ne pas augmenter pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, décide,

A la majorité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021

Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
40.36 %	32.88 %

Le produit attendu des trois taxes est de 117 239

Suffrages exprimés :

Abs : 0 Pour: 15 (dont 1 procuration) Contre : 0

**Objet : Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires données par Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le budget primitif 2021 qui fait apparaître un équilibre financier des dépenses et des recettes et un suréquilibre en investissement de :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 280 148.17 €

Recettes : 280 148.17 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 186 219.65 €

Recettes : 552 993.92 €

### **Affectation des résultats :**

Excédent de fonctionnement : 35 568.52 €

Excédent d'investissement : 427 696.21 €

Monsieur le Maire expose chapitre par chapitre et article par article les états et donne les explications nécessaires aussi bien sur le 012 chapitre du personnel à la demande de Monsieur SPANNEUT

Madame CHOULANT informe les membres que l'augmentation sur l'électricité est due au fait que l'accueil périscolaire se déroule à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande de passer au vote du Budget Primitif 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Suffrages exprimés : 15

Abs : dont pouvoirs 1 Pour : 15

Contre : 0

### **Objet : Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valery-en-Caux**

Vu la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,

La délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

La délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Considérant :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de commune de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLE 5.

### **PROPOSITION:**

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune

de Saint-Valery-en-Caux,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

Suffrages exprimés : 15 dont pouvoirs 1 Contre :0

### **Objet : Représentation en Justice**

Monsieur le Maire évoque le dossier sur le permis de construire en litige. Un recours gracieux n'est cependant pas possible. Nous sommes en attente des renseignements et conseil de l'Agglo.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal une délibération pour l'autoriser à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à prendre la délibération.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il faut faire le renouvellement de panneaux manquants dans la commune.

Les membres du Conseil demande si l'antenne Orange rue Brémare est branchée . Monsieur le Maire doit se renseigner.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la fibre optique devrait être mise en place fin 2021.

DECI (Défense Incendie): Monsieur le Maire informe qu'une convention va être établie entre la Commune avec la famille BUREL pour une participation à la défense incendie suite à la construction d'un nouveau bâtiment dans la ferme.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il faut prévoir des devis pour les futurs travaux

- Aire de jeux, stade refaire des buts
- Agrandissement de la mairie
- Local technique

Monsieur SPANNEUT pense qu'il faut voir sur 3 ou 4 ans pour réaliser les projets

Madame CHOULANT demande à ce que la commission travaux s'en occupe afin de voir le chiffrage et d'établir les plans.

Chaque commission devra se réunir afin d'établir la liste des projets.

Concernant l'année 2021 : les demandes de subventions pour le columbarium et la salle polyvalente ont été demandées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des futurs projet sur les terrains derrière la salle polyvalente. Si un projet se fait un Conseil Municipal extraordinaire aura lieu et le projet sera examinée par la commission.

Monsieur SPANNEUT demande à ce que le compte rendu du conseil soit diffuser rapidement. L'article L212-25 du code général des collectivités territoriales mentionne l'obligation

d'afficher et de publier en ligne le compte rendu du Conseil Municipal dans un délai d'une semaine après la séance.

Monsieur le Maire évoque une rencontre avec Madame CHOULANT Adjointe, Madame DUFRENE Conseillère, et Madame JOUSSE du relais des assistantes maternelles de Rives-en-Seine afin de proposer des ateliers et activités dans la salle polyvalente au moins 1 fois toutes les 3 semaines. Pour cela, une convention sera établie avec les Assistantes Maternelles entre les 3 villages concernés (Saint Aubin de Crétot, Saint Gilles de Crétot et Saint Nicolas de la Haie). Madame JOUSSE à un rôle de médiateur entre les assistantes maternelles et les parents.

La séance a été levée à 20 h 20

Le Maire,

Christian ABRAHAM

